



## **Droit de grève dans la Fonction publique territoriale : union sacrée LREM-Les Républicains contre les droits d'expression démocratiques des personnels territoriaux**

Le Sénat a adopté hier en première lecture le projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique ». Cette version du projet contient notamment un article visant à restreindre le droit de grève des agents territoriaux, issu d'un amendement d'une sénatrice Les Républicains.

Il s'agit de donner le pouvoir aux autorités territoriales de limiter le droit de grève dans les services suivants : collecte et traitement des déchets des ménages, transport public de personnes, aide au maintien à domicile, restauration scolaire, aide aux personnes âgées ou handicapées, protection des biens et des personnes, accueil des enfants de moins de trois ans, accueil périscolaire, gestion des équipements sportifs et délivrance des titres d'état civil. Ces limitations contraindraient les agents à se déclarer grévistes 48h à l'avance, à se mettre en grève à leur prise de service et à observer une durée minimale de cessation du travail.

Si, durant le processus d'examen du texte au Sénat, le gouvernement s'est déclaré défavorable à cet amendement, il a par contre approuvé un amendement macroniste donnant la liberté aux autorités territoriales d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales sur la mise en place d'un service minimum pour les missions « dont l'interruption contreviendrait aux nécessités de l'ordre public ou à la salubrité publique ou aux besoins essentiels des usagers ». Dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de négociations, et en cas de non aboutissement de celles-ci, les autorités territoriales pourraient délibérer sur la mise en place de dispositifs prévoyant « le nombre et les catégories d'agents strictement indispensables à ce service minimal » ainsi qu'un délai de prévenance de 48h pour les agents souhaitant se mettre en grève.

Ces deux projets liberticides illustrent la convergence de points de vue entre la droite sénatoriale et la majorité gouvernementale. Alors que la Fonction publique fait l'objet d'attaques d'une ampleur inédite, réactionnaires et libéraux entendent limiter les capacités de défense et de revendications des personnels.

Cette volonté d'atteinte au droit de grève confirme d'ailleurs que les chiffres officiels habituellement communiqués présentant des taux de grévistes ridiculement bas dans la Fonction publique territoriale n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité.

La Fédération CGT des Services publics dénonce avec force cette offensive anti-démocratique confirmant le caractère hautement régressif du projet de loi Macron-Dussopt. Elle sera particulièrement attentive à l'évolution du projet de loi et appelle les personnels et toutes celles et ceux attachés aux libertés républicaines à la plus grande vigilance.

Montreuil, le 28 juin 2019